



DELIBERATION

présentée lors de l'Assemblée Générale électronique de la CCI Haute-Savoie,
le 18 Juin 2020

« Délibération relative aux modalités de remboursement des entreprises
par la CCI Haute-Savoie suite au report de MICRONORA 2020 »

Contexte :

Les nombreuses incertitudes liées à l'évolution de la situation autour du covid-19 ont amené les organisateurs de MICRONORA à réfléchir à différents scénarios pour la prochaine édition du salon, **initialement prévu du 22 au 25 septembre 2020.**

Après consultation de nombreux exposants et en accord avec leurs principaux partenaires, ils ont décidé de **reporter la tenue du salon Micronora du 21 au 24 septembre 2021.**

A noter que cette édition en année impaire restera unique, car dès 2022, Micronora reprendra son calendrier les années paires (ce salon se tient tous les deux ans).

La CCI Haute-Savoie participe depuis de nombreuses années à MICRONORA en animant un **collectif d'entreprises haut-savoyardes.**

Pour la 1^{ère} fois, le collectif de **20 entreprises** piloté par la CCI Haute-Savoie sur l'édition 2020 du salon est d'**envergure régional**, et à ce titre, nous avons obtenu le **soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

L'annonce par MICRONORA, le 18 mai dernier, du report de dates du salon a été faite alors que la commercialisation était finalisée, et ce depuis fin 2019. **La CCI Haute-Savoie avait donc déjà engagé des moyens financiers** (réservation surface, hôtel...) **et humains** pour la bonne exécution de cette prestation (cf. budget dans la partie « aspects financiers »).

La problématique posée est la **définition des modalités de remboursement des exposants** inscrits sur le collectif pour MICRONORA 2020.

Dans les **conditions générales de vente** inscrites sur le bon de commande signé par les entreprises engagées, **aucune clause n'a été prévue en cas de report ou annulation totale du salon.** Seul le désistement des exposants a été précisé et nous permet de conserver l'intégralité des sommes facturées.

L'édition telle que programmée initialement devait être totalement autofinancée, y compris en prenant en compte les frais de personnel. Le prévisionnel, inscrit au budget, était basé sur 30 entreprises participantes avec les postes suivants :

- **Charges : 117 072 €**

- Charges externes : 106 782 €
- Charges de personnel : 10 290 €

- **Produits : 120 500 €**

- Chiffres d'affaires (facturation entreprises : surface, mobilier, articles complémentaires ...) : 110 500 €
- Subvention (de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) : 10 000 €

⇒ **Résultat : + 3 428 €.**

Compte tenu de l'annulation du salon et également du redimensionnement du collectif à 20 entreprises, le budget a été modifié comme suit :

- Charges : 5 145 €

- Charges externes : 0 €
A noter que l'acompte de 17 474 € versé à MICRONORA pour la surface d'exposition est reporté sur l'édition 2021.
- Charges de personnel : 5 145 €
50% du temps de personnel a été réalisé.

- Produits : 19 256 €

- Chiffres d'affaires facturés aux exposants : 19 256 €
Correspond à l'acompte de 50% facturé et versé par les exposants pour la réservation de surface uniquement.
- Subvention Région : 0 €
Aucun acompte n'a été reçu et la région ne versera pas la subvention car le salon n'aura pas lieu en 2020.

Compte tenu du report du salon en 2021, de la crise sanitaire actuelle et de la situation économique des entreprises industrielles, des entreprises ont sollicité la CCI pour un remboursement des sommes réglées à la CCI pour le salon.

Voici présenté, ci-dessous, les différentes hypothèses :

Budget en € HT (hors facturation entreprises en € TTC)	Prévisionnel sur la base de 30 exposants	Réalisé sur la base de 20 exposants avec report du salon sans remboursement aux entreprises et sans subvention région	Réalisé sur la base de 20 exposants avec report du salon et remboursement aux entreprises et sans subvention région
Charges	117 072	5 145	5 145
Produits	120 500	19 256	0
Résultat	+3 428	+14 111	-5 145

➔ La position consistant à appliquer les conditions générales de vente et donc de conserver la facturation des entreprises génère un excédent de + 14 K€, position difficilement tenable compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

➔ Il est donc proposé de **rembourser totalement** les entreprises engagées **pour 19 255,60 € TTC** (= somme perçue).
Cela occasionne la prise en charge des frais de personnel à hauteur de 5 145 € sur la ressource fiscale.

Nota : il n'est pas proposé de faire un avoir pour le prochain salon afin de solder complètement l'opération dans les comptes 2020 et de repartir sur une nouvelle opération en 2021. En effet, certaines entreprises risquent de ne pas vouloir s'engager en 2021 et il conviendrait ensuite de faire des remboursements et abandon de créances au cas par cas.

Il vous est proposé de valider la délibération suivante :

Délibération

« *L'Assemblée Générale du 18 Juin 2020 de la CCI Haute-Savoie :*

- *après avoir pris connaissance du contexte du report du salon MICRONORA 2020, et des aspects administratifs et financiers relatifs au collectif régional de 20 entreprises porté par la CCI Haute-Savoie,*
- *décide de rembourser totalement les entreprises engagées soit 19 256 € qui correspondent aux sommes perçues par la CCI Haute-Savoie. »*

Résultat du vote

Quorum : 19

Nombre de membres : 38

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membre présents : 19

BUCHHOLZER Jean-François, CECCON Christophe, COLLARD-FITTE DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, FEDELE Claude, FRANQUET Evelyne, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, JACQUIN Emmanuel, LAVILLA Dominique, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PANTALACCI Eric, PATUEL Isabelle, POCHARD Olivier, SADOUX Richard.

Nombre de voix pour : 19

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'absentions : 0

Nombre de refus de vote : 0

Le Secrétaire
Thierry DETURCHE

Le Président
Guy METRAL

